



A l'issue du temps du catéchuménat, les accompagnateurs sont invités à discerner si le moment est venu d'envisager le baptême à la prochaine Vigile pascale.

Ce document est une aide aux accompagnateurs pour un discernement avant l'appel décisif (deuxième étape liturgique célébrée à la cathédrale par notre évêque).

Ensuite, l'équipe catéchuménale locale informera le Service diocésain du baptême lors de la prochaine Vigile pascale en complétant et en renvoyant le document « [Demande des sacrements](#) »

Discernement en vue de la deuxième étape liturgique des catéchumènes : L'appel décisif

❖ Préambule

Pourquoi prendre ce temps de discernement avant cette étape ?

A l'occasion de cette deuxième étape liturgique, le catéchumène est invité à exprimer publiquement son désir d'être baptisé. L'Eglise estime important que soit posé un acte de discernement spirituel. Une occasion donnée au catéchumène de prendre une décision libre et vraiment éclairée. Le temps aussi en équipe d'évaluer le chemin parcouru.

Comment discerner ensemble ?

❖ Quelques pistes de réflexion :

- Il ne s'agit pas de leur faire passer un examen de passage.
- A-t-il été accompagné au minimum durant une année liturgique complète ?
- Le Concile Vatican II rappelle ***le droit de toute personne à la liberté religieuse*** et donc le droit de changer de conviction.
- C'est à l'Evêque qu'il revient d'admettre les candidats à l'**appel décisif** et aux **sacrements de l'initiation chrétienne**. (cf. RICA 52) Il s'agit de l'avertir de situations particulières.

❖ **Les questions que l'Evêque adresse** aux parrains/marraines et accompagnateurs des candidats dans le cadre de l'Appel décisif sont une base solide d'appréciation :

- Ont-ils été fidèles à **écouter la Parole de Dieu** annoncée par l'Eglise ?
- Ont-ils commencé à **vivre dans la présence de Dieu**, en gardant cette Parole ?
- Ont-ils participé à **la vie fraternelle et aux prières** ?

❖ **D'autres critères de discernement, vérifions si le candidat :**

- fréquente la Parole de Dieu seul et en Eglise,
- est entré dans une vie de prière en essayant de vivre en présence de Dieu,
- se prépare à sa participation régulière à l'Eucharistie,
- participe aux rencontres fraternelles et à certaines activités de la communauté,
- est sensibilisé au pardon à donner et à recevoir,
- a découvert ce qu'est l'Eglise et qu'il fait partie d'une communauté,
- accepte que « vivre en chrétien » implique le don de soi et le service aux autres,
- calque peu à peu son comportement sur celui du Christ, en étant son témoin dans le milieu où il vit,
- a découvert le mystère d'amour qui est en Dieu et qui se manifeste par l'Esprit-Saint,
- est éveillé à la foi de l'Eglise telle qu'elle est exprimée dans ses grandes lignes dans le Credo.